Une fois que vous savez où est votre enfant à l'étranger Renseignez-vous sur la nécessité de retenir les services d'un avocat dans le pays où se trouve votre enfant. Si vous engagez un avocat étranger, assurez-vous de bien comprendre ce qu'il fera, dans quels délais et à quel prix. Fournissez-lui des copies certifiées de tous les documents pertinents. Vérifiez auprès des Services consulaires s'il est indiqué de vous rendre sur place.

Les poursuites judiciaires au Canada

Consultez le procureur de la Couronne, votre avocat ou l'Autorité centrale de votre province ou territoire sur la façon de procéder.